



Communiqué de Presse

Paris, le 27 juin 2012

LE GROUPE MACIF S'OPPOSE A TOUTE FORME DE DEPASSEMENTS D'HONORAIRES

A la suite des récentes prises de position du Conseil national de l'ordre des médecins et malgré les avancées concernant la réduction des déserts médicaux, le pôle Santé Prévoyance du groupe Macif rappelle son opposition à toute forme de dépassements d'honoraires et son attachement à une juste rémunération des professionnels de santé qui sont dans la grande majorité en secteur 1.

Dans le sillage de la Mutualité Française, le groupe Macif milite pour l'accès à des parcours de soins respectant des tarifs opposables, c'est-à-dire conjointement fixés par l'assurance maladie obligatoire, les assurances complémentaires et l'ensemble des professionnels de santé. Cette position vise à maîtriser les restes à charge pour tous, en ville comme à l'hôpital, et à privilégier les soins de premier recours.

Le pôle Santé Prévoyance du groupe Macif considère que la création d'un secteur optionnel ne permet ni de lutter contre les barrières financières à l'accès aux soins, ni de réguler les tarifs des praticiens exerçant aujourd'hui en secteur 2. Le recours à l'option de coordination, prévue dans la loi de financement de la Sécurité sociale de 2012, va aggraver les difficultés d'accès aux soins : en rendant la prise en charge des dépassements obligatoires dans le cadre des contrats responsables, cette option renchérit le coût des complémentaires et peut conduire les plus vulnérables à renoncer au bénéfice d'une complémentaire santé.

Le groupe Macif se félicite que le gouvernement considère l'accès aux soins comme une priorité de santé publique. Dans l'attente d'évolutions concrètes et significatives pour les ménages dont le budget est grevé par les dépenses de santé, il est résolu à faire valoir son expertise et ses convictions dans le débat qui s'engage.

A propos du groupe Macif

Le groupe Macif couvre les besoins de ses 5 millions de sociétaires en assurances de biens, santé, prévoyance, banque, épargne, crédit, assistance et services à la personne. Macif-Mutualité, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la FNMF, protège 1,3 millions de personnes de personnes en santé et prévoyance, individuelle et collective.

Le groupe Macif a réalisé un chiffre d'affaires de 5,7 milliards d'euros en 2011. Plus d'informations sur www.macif.fr.

Contact presse groupe Macif

Valérie IMPARATO : vimparato@macif.fr – Tél. : 01 55 31 63 85 / 06 10 24 48 68